

Version du 1er mars 2022

Procédure d'accueil du public en situation de handicap.

Procédure

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, prévoit deux principes fondamentaux concernant les personnes handicapées : la non-discrimination et le droit à la compensation. En tant qu'organisme de formation, nous devons repérer et prendre en compte les difficultés qui peuvent être rencontrées et proposer des solutions pour compenser une situation de handicap. La nomination d'un référent handicap constitue un engagement clé vers le respect de ces obligations. Les personnes handicapées disposent ainsi d'un contact et d'une ressource identifiée au sein de notre organisme, qu'elles peuvent solliciter en cas de difficulté.

Référent Handicap de la société Radiodetection Sarl :

Antoine de Mahuet. Tel : 06 08 30 35 34

La société Radiodetection Sarl s'engage à permettre aux personnes en situation de handicap d'identifier si nos formations requièrent des exigences particulières ou se déroulent dans des contextes particuliers. Nos programmes mentionnent s'il y a des exigences et des conditions particulières pour suivre la formation.

La société Radiodetection SARL s'engage à prendre en compte les besoins des personnes en situation de handicap.

Une analyse des besoins d'adaptation de la formation sera faite en prenant en considération les contraintes liées au handicap, et les exigences de la formation (méthodes pédagogiques et conditions de mises en œuvres).

Cette analyse est réalisée par :

- la personne en situation de handicap, qui connaît son parcours, vit son handicap au quotidien, et qui a pu tester ou élaborer des modes de compensation.
- le formateur et la société Radiodetection SARL qui connaissent les spécificités techniques, pédagogiques et logistiques de la formation et qui peuvent proposer des innovations ou des évolutions pour répondre à des besoins spécifiques.

Deux démarches :

- Suite aux échanges entre la société Radiodetection SARL et le demandeur de formation, si l'équipe pédagogique peut répondre aux besoins et adapter les moyens pédagogiques et logistiques; d'un commun accord avec la personne en situation de handicap; elle mettra en œuvre les démarches nécessaires. Ces solutions de compensation peuvent être de différentes natures : des aménagements techniques (modifications du support de formation, ou d'équipements adaptés à votre handicap, par exemple); des aménagements organisationnels (des horaires adaptés, programme réévalué ...)
- Suite à ces échanges, si l'équipe pédagogique ne peut répondre aux besoins et adapter la formation, la société Radiodetection Sarl prendra contact avec un spécialiste du handicap qui apportera des éléments de connaissance pointus sur les difficultés de la personne et guidera la société Radiodetection Sarl dans la définition des aménagements à mettre en place, ou réorientera le demandeur de formation en situation de handicap vers une autre formation adaptée.



Agefiph, expert en accompagnement des personnes en situation de handicap.

Notre Ressource Handicap Formation Normandie : www.agefiph.fr

Immeuble les Galée du Roi

Rue Gadeau de Kerville

17107 ROUEN

Tel : 08 00 11 10 09

Courriel : normandie@agefip.asso.fr

Radiodetection, 13 Grand' Rue – 7620 NEUF MARCHE

Tel : 02.32.89.93.60 / Fax : 02.35.90.95.58

Capital social de 762,45 € - RCS Dieppe B 313 284 895 - www.radiodetection.com